

DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 5211-9 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Accord-cadre à bons de commande portant sur des travaux sur les cours d'eau d'une partie des bassins versants au titre de la gestion des milieux aquatiques
Marché n° 2022.043 – lot n° 1 « travaux sur le lit mineur »
Avenant n° 3

Le Président de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération :

- Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 1 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2020 donnant délégation au Président pour :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation et l'exécution des marchés passés en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ainsi que des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable dont le montant est inférieur à 90 000 € HT en application des articles L2122-1 et R2122-1 à 11 du Code de la commande publique ;
 - approuver tout avenant aux marchés, quel que soit le montant, l'objet ou le mode de passation de ces marchés, ayant pour objet de constater la modification ou le remplacement du titulaire ;
 - approuver toutes modifications de marchés (avenants) quelle que soit la procédure, n'ayant aucune incidence financière ;
 - prendre toute décision en cas d'urgence impérieuse, sans limitation de montant.
- Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Communauté d'Agglomération ;

PREAMBULE

Cet accord-cadre a été notifié à la société CALOU TP le 27 juillet 2022 pour une durée d'un an, reconductible deux fois un an.

DECIDE

Article 1 : Cette décision a pour objet de prendre en compte les prix nouveaux suivants :

Pose de clôtures barbelés		Prix du marché H.T.	Nouveau prix du marché H.T. 2024
Installation de clôture avec des piquets fendu en châtaignier d'2m00 et 3 rangs de fil de fer en acier galvanisé avec isolateur annulaire à vis, un piquet tous les 6m, avec tendeurs pour maintenir la tension	Mètre linéaire de clôture	Néant	11,50 €
Pose de clôtures moutons			
Installation de clôture avec des piquets fendu en châtaignier d'2m00 fendus, tous les 3 m grillage mouton hauteur 1,20 m, crampillons galva	Mètre linéaire de clôture	Néant	12,40 €
Pose de poteaux à l'unité			
Installation de clôture avec des piquets fendu en châtaignier d'2m00, tous les 3m	Mètre linéaire de clôture	Néant	20,40 €

Les deux périodes de reconduction sont concernées par ces prix nouveaux.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Article 2 : Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan
- publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération
- affichée aux emplacements prévus à cet effet

AMPLIATION sera :

- adressée à Monsieur le Responsable du Service de Gestion comptable de Vannes.

FAIT à VANNES, le 26 JUIN 2024

Le Président

David ROBO

Certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa réception en Préfecture le : 26 JUIN 2024
- sa mise en ligne : 26 JUIN 2024